



ARRETE N° 2022 – 465
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement Rue des Buttes n° 10
Les Déménageurs Bretons
Lundi 19 Décembre 2022

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de la Société « Les Déménageurs Bretons » – 90, avenue du Général De Gaulle – 77500 Chelles, afin d'effectuer un déménagement, Rue des Buttes au n° 10, le Lundi 19 Décembre 2022, de 8h00 à 13h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société « Les Déménageurs Bretons » est autorisée à effectuer un déménagement, Rue des BUTTES au n° 10, le LUNDI 19 DECEMBRE 2022, de 8h00 à 13h00.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite, Rue des Buttes, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin que la Société intervenante effectue le déménagement.

ARTICLE 3 : Une déviation avec panneaux réglementaires et affichage du présent Arrêté, sera mise en place par la Société intervenante.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables du Technique Municipal, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 29 Novembre 2022
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Circulation: Jérôme HAMEL

